

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**du jeudi 03 avril 2014**  
**à 20 heures 30**  
**Séance Publique**

*Le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique le jeudi 03 avril 2014 à 20 Heures 30 sous la présidence de Monsieur ABEL Jean-Pierre, Maire.*

**Présents** : MM. INGLES. COLL. Mme MARTIN. M. BRUNET. MMES BAILLY. FRANCEZ-CHARLOT. GARCIA. SAIGNOL. MM. BASSO. BATAILLE. CARTIER. DE LA OSA. FABRE.

**Absent** : M. ROSSELL.

**Secrétaire de Séance** : Mme Joëlle GARCIA

oo\_oo\_oo\_oo\_oo\_oo\_oo\_oo\_oo\_oo\_oo\_oo\_oo\_oo\_oo\_oo\_

**Désignation du Secrétaire de Séance**

Le Conseil Municipal - à l'unanimité - désigne Madame Joëlle GARCIA comme Secrétaire de Séance.

**Approbation du compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 28 mars 2014**

En ouverture de séance, Monsieur le Maire soumet le compte rendu de la séance du 28 mars 2014 à l'approbation de l'Assemblée dont un exemplaire a été transmis à tous les membres du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, n'émet aucune observation.

**ORDRE DU JOUR**

**1. Questions Orales.** *Délibération sur les conditions dans lesquelles sont présentées et traitées les questions orales.*

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal que l'article L2121-19 du Code Général des Collectivités Territoriales, prévoit que les Conseillers Municipaux ont le droit d'exposer en séance du Conseil des questions orales ayant trait aux affaires de la Commune.

Avant (ou après) l'examen des questions portées à l'ordre du jour, tout Conseiller Municipal peut poser oralement une question.

Les questions orales doivent se limiter aux affaires d'intérêt strictement communal.

Monsieur le Maire indique qu'il conviendrait d'établir par délibéré le règlement de l'Assemblée du Conseil Municipal au sujet de la façon dont seront traitées les questions orales.

Ce dernier propose qu'à ces questions, il peut y répondre après étude, lors d'une séance ultérieure. Cependant, il est recommandé de l'informer au préalable de l'objet des questions envisagées afin de lui permettre, avec l'aide des services, de réunir les éléments d'information adaptés à une réponse argumentée.

Le Conseil Municipal - à l'unanimité - **ACCEPTE** cette proposition.

**2. Commissions Municipales. Constitution des Commissions et élection des membres.**

Considérant qu'à la suite des élections municipales, il convient de constituer les Commissions Municipales permanentes et ce pour la durée du mandat.

Monsieur le Maire rappelle qu'en vertu de l'article L2121-22 du CGCT, le Conseil Municipal peut former des Commissions chargées d'étudier les questions soumises à l'Assemblée Municipale.

Les Commissions ne sont investies d'aucun pouvoir de décision, elles peuvent en revanche élaborer des rapports sur les affaires étudiées, émettre des avis et formuler des propositions.

Ces Commissions sont convoquées par Monsieur le Maire dans les huit jours qui suivent leur nomination, ou à plus bref délai sur la demande de la majorité des membres qui les composent. Dans cette première réunion, les Commissions désignent un Vice-Président qui peut les convoquer et les présider si le Maire est absent ou empêché.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal :

- de constituer les Commissions Municipales permanentes,
- de procéder au vote pour chaque Commission afin de désigner les membres.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal,

- **DECIDE** la mise en place des Commissions suivantes :
  - Finances, Impôts.
  - Voirie/Matériel/Travaux/Bâtiment/Signalisation/Sécurité Routière.
  - Personnel/Organisation des Services.
  - Urbanisme/Cadre de vie/Permis de Construire.
  - Agriculture/Forêt/Environnement.
  - Enseignement/Ecole/Culture.
  - Affaires sociales/Aide Sociale.
  - Tourisme/Commerce/Artisanat.
  - Sécurité des Pistes et Générale.
  - Vie Associative/Sport/Loisirs.
  - Animations/Communication/Qualité de Vie.
- **DESIGNE** les membres suivants aux Commissions Municipales, sachant que le Maire est Président de droit de chaque Commission. Un vote à bulletin non secret ayant lieu pour chaque Commission.

**Finances, Impôts**

Sont élus à l'unanimité :

Nom/Prénom
Madame Nadine SAIGNOL
Monsieur Jean-Pierre INGLES
Monsieur Jackie COLL
Monsieur Alain FABRE

## Voirie/Matériel/Travaux/Bâtiment/Signalisation/Sécurité Routière

Sont élus à l'unanimité :

<i>Nom/Prénom</i>
Monsieur Jackie COLL
Monsieur Jean-Pierre INGLES
Monsieur Jean-Pierre BASSO
Monsieur Jacques CARTIER
Monsieur Michel DE LA OSA
Monsieur Serge ROSSELL

## Personnel/Organisation des Services

Sont élus à l'unanimité :

<i>Nom/Prénom</i>
Monsieur Jean-Pierre INGLES
Madame Nadine SAIGNOL
Monsieur Jackie COLL
Monsieur Jean-Louis BRUNET

## Urbanisme/Cadre de vie/Permis de Construire

Sont élus à l'unanimité :

<i>Nom/Prénom</i>
Monsieur Jean-Pierre INGLES
Monsieur Jean-Pierre BASSO
Monsieur Jacques CARTIER
Monsieur Alain FABRE
Monsieur Serge ROSSELL

## Agriculture/Forêt/Environnement

Sont élus à l'unanimité :

<i>Nom/Prénom</i>
Monsieur André BATAILLE
Madame Emmanuelle BAILLY
Monsieur Jacques CARTIER
Monsieur Michel DE LA OSA

## Enseignement/Ecole/Culture

Sont élus à l'unanimité :

<i>Nom/Prénom</i>
Madame Marie-Claire FRANCEZ-CHARLOT
Madame Emmanuelle BAILLY
Monsieur Jean-Louis BRUNET
Monsieur Serge ROSSELL

### Affaires sociales/Aide Sociale

Sont élus à l'unanimité :

<i>Nom/Prénom</i>
Madame Joëlle GARCIA Madame Marie-Claire FRANCEZ-CHARLOT Monsieur Jean-Louis BRUNET Monsieur Michel DE LA OSA

### Tourisme/Commerce/Artisanat

Sont élus à l'unanimité :

<i>Nom/Prénom</i>
Monsieur Jean-Louis BRUNET Madame Emmanuelle BAILLY Madame Nadine SAIGNOL Monsieur Jean-Pierre BASSO Monsieur Alain FABRE

### Sécurité des Pistes et Générale

Sont élus à l'unanimité :

<i>Nom/Prénom</i>
Monsieur André BATAILLE Monsieur Jackie COLL Monsieur Jacques CARTIER Monsieur Serge ROSSELL

### Vie Associative/Sport/Loisirs

Sont élus à l'unanimité :

<i>Nom/Prénom</i>
Madame Marie-Claire FRANCEZ-CHARLOT Madame Emmanuelle BAILLY Monsieur Jackie COLL Monsieur Jacques CARTIER Monsieur Alain FABRE

### Animations/Communication/Qualité de Vie

Sont élus à l'unanimité :

<i>Nom/Prénom</i>
Madame Joëlle GARCIA Monsieur Jean-Louis BRUNET Monsieur Jean-Pierre BASSO Monsieur Jacques CARTIER

### **Election des membres au sein de la Commission Pyrénées Catalanes Nordiques**

Les élections municipales entraînent le renouvellement des membres appelés à siéger au sein de la Commission Pyrénées Catalanes Nordiques.

Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal de procéder à la désignation des membres de la Commission Pyrénées Catalanes Nordiques.

#### **Sont candidats :**

M. Jean-Pierre ABEL. Mme Nadine SAIGNOL.

Il est procédé au vote des membres de cette Commission.

Monsieur Jean-Pierre ABEL ayant obtenu la majorité a été élu et désigné comme Délégué Titulaire au sein de la Commission Pyrénées Catalanes Nordiques.

Madame Nadine SAIGNOL ayant obtenu la majorité a été élue et désignée comme Délégué Titulaire au sein de la Commission Pyrénées Catalanes Nordiques.

### **Election des délégués au sein de l'Association des Communes Forestières**

Monsieur Le Maire fait part au Conseil Municipal qu'à la suite des élections Municipales, il y a lieu de procéder à la désignation du Délégué Titulaire et du Délégué Suppléant au sein de l'Association des Communes Forestières.

#### **Sont candidats :**

MM. Jean-Pierre ABEL. André BATAILLE.

Il est procédé au vote des délégués de cette Association.

Monsieur Jean-Pierre ABEL ayant obtenu la majorité a été élu et désigné comme Délégué Titulaire à l'Association des Communes Forestières.

Monsieur André BATAILLE ayant obtenu la majorité a été élu et désigné comme Délégué Suppléant à l'Association des Communes Forestières.

### **3. Commission d'Appel d'Offre et d'Adjudication (CAO) : Constitution et Election des membres.**

Monsieur le Maire explique que la constitution d'une Commission d'Appel d'Offre et d'Adjudication (CAO), à caractère permanent est obligatoire. Elle est régie par l'article 22 du Code des Marchés Publics.

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** le Code des Marchés Publics, et notamment son article 22,

**CONSIDERANT** qu'il est nécessaire de procéder au renouvellement de la Commission d'Appel d'Offres et d'Adjudication permanente suite aux élections municipales 2014,

**CONSIDERANT :**

Que lorsqu'il s'agit d'une Commune de moins de 3 500 habitants, elle est composée du Maire ou de son représentant, Président, et de trois membres du Conseil Municipal en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Qu'il est procédé, selon les mêmes modalités, à l'élection de suppléants en nombre égal à celui des membres titulaires, que ces derniers sont appelés à remplacer n'importe lequel des membres titulaires empêchés.

Que l'élection des membres titulaires et des membres suppléants a lieu sur la même liste sans panachage, ni vote préférentiel et que les listes peuvent comprendre moins de noms qu'il n'y a de sièges de titulaires et de suppléants à pourvoir.

Qu'il est voté au scrutin secret sauf si l'Assemblée Délibérante décide à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret.

Le Conseil Municipal - à l'unanimité - **DECIDE** de procéder au vote (non secret) à la représentation proportionnelle au plus fort reste, à l'élection des membres devant composer la Commission d'Appel d'Offres, à caractère permanent.

La liste «CONTINUONS ENSEMBLE » présente :

Monsieur Jean-Pierre INGLES  
Monsieur Jackie COLL  
Monsieur Jean-Pierre BASSO, membres titulaires.

Madame Nadine SAIGNOL  
Monsieur Jean-Louis BRUNET  
Monsieur Michel DE LA OSA, membres suppléants.

Il est ensuite procédé au vote.

\*Conseil Municipal de 15 membres.

\*Sièges à pourvoir : 3

\*1 liste de 6 candidats (3 titulaires et 3 suppléants)

\*Nombre de votants : 14

\*Nombre de suffrages exprimés : 14

\*Quotient électoral (suffrages exprimés/sièges à pourvoir) :  $14/3 = 4.67$

\*Le nombre de voix obtenues par la liste : 14

\*Répartition des sièges :

Le nombre de voix obtenues = 14

Le quotient électoral = 4.67

soit  $14/4.67 = 3$  SIEGES

Le total des sièges pourvus est de 3 SIEGES.

Au terme du calcul, la liste obtient au total 3 SIEGES.

**SONT AINSI DECLARES ELUS :**

**MEMBRES TITULAIRES :**

Monsieur Jean-Pierre INGLES  
Monsieur Jackie COLL  
Monsieur Jean-Pierre BASSO.

**MEMBRES SUPPLEANTS :**

Madame Nadine SAIGNOL  
Monsieur Jean-Louis BRUNET  
Monsieur Michel DE LA OSA, membres suppléants.  
pour faire partie, avec Monsieur le Maire, Président, de la Commission d'Appel d'Offres à caractère permanent.

***4. Commission de Délégation de Service Public (DSP) : Constitution et Election des membres.***

Monsieur le Maire explique qu'il convient de procéder à la constitution d'une Commission de Délégation de Service Public (DSP). Elle est régie par l'article L. 1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.1411-5

**CONSIDERANT** qu'il est nécessaire de procéder au renouvellement de la Commission de Délégation de Service Public (DSP) suite aux élections municipales 2014,

**CONSIDERANT :**

Que lorsqu'il s'agit d'une Commune de moins de 3 500 habitants, elle est composée du Maire ou de son Représentant, Président, et de trois membres du Conseil Municipal en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Qu'il est procédé, selon les mêmes modalités, à l'élection de suppléants en nombre égal à celui des membres titulaires. Un suppléant peut être nommé affecté à un titulaire.

Que l'élection des membres titulaires et des membres suppléants a lieu sur la même liste sans panachage, ni vote préférentiel.

Qu'il est voté au scrutin secret sauf si l'Assemblée Délibérante décide à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret.

Le Conseil Municipal - à l'unanimité - **DECIDE** de procéder au vote (non secret) à la représentation proportionnelle au plus fort reste, à l'élection des membres devant composer la Commission de Délégation de Service Public.

La liste «CONTINUONS ENSEMBLE » présente :

Monsieur Jackie COLL  
Madame Françoise MARTIN  
Madame Nadine SAIGNOL membres titulaires.

Monsieur André BATAILLE  
Madame Marie-Claire FRANCEZ/CHARLOT  
Madame Joëlle GARCIA membres suppléants.

Il est ensuite procédé au vote.

\*Conseil Municipal de 15 membres.

\*Sièges à pourvoir : 3

\*1 liste de 6 candidats (3 titulaires et 3 suppléants)

\*Nombre de votants : 14

\*Nombre de suffrages exprimés : 14

\*Quotient électoral (suffrages exprimés/sièges à pourvoir) :  $14/3 = 4.67$

\*Le nombre de voix obtenues par la liste : 14

\*Répartition des sièges :

Le nombre de voix obtenues = 14

Le quotient électoral = 4.67

soit  $14/4.67 = 3$  SIEGES

Le total des sièges pourvus est de 3 SIEGES.

Au terme du calcul, la liste obtient au total 3 SIEGES.

**SONT AINSI DECLARES ELUS :**

**MEMBRES TITULAIRES :**

Monsieur Jackie COLL

Madame Françoise MARTIN

Madame Nadine SAIGNOL

**MEMBRES SUPPLEANTS :**

Monsieur André BATAILLE

Madame Marie-Claire FRANCEZ/CHARLOT

Madame Joëlle GARCIA

pour faire partie, avec Monsieur le Maire, Président, de la Commission de Délégation de Service Public.

**5. Syndicats. Désignation des Délégués aux différents Syndicats.**

 **Syndicat Intercommunal Scolaire Font-Romeu (Cantine) - (SIS) : Désignation des délégués.**

Monsieur Le Maire fait part au Conseil Municipal qu'à la suite des élections Municipales, il y a lieu de procéder à la désignation des Délégués Titulaires au sein du Syndicat Intercommunal Scolaire Font-Romeu (Cantine) - (SIS).


**Sont candidates :**

Mmes Françoise MARTIN. Marie-Claire FRANCEZ-CHARLOT.



Il est procédé au vote des délégués de ce Syndicat.

Mesdames Françoise MARTIN et Marie-Claire FRANCEZ-CHARLOT ayant obtenu la majorité ont été élues et désignées comme Délégués Titulaires au sein du Syndicat Intercommunal Scolaire Font-Romeu (Cantine) - (SIS).

 ***Syndicat Intercommunal Adduction Eau Potable (SIAEP) : Désignation des délégués.***


Monsieur Le Maire fait part au Conseil Municipal qu'à la suite des élections Municipales, il y a lieu de procéder à la désignation des Délégués Titulaires au sein du Syndicat Intercommunal d'Adduction Eau Potable (SIAEP).

**Sont candidats :**

MM. Jackie COLL. André BATAILLE.

Il est procédé au vote des délégués de ce Syndicat.

Messieurs Jackie COLL et André BATAILLE ayant obtenu la majorité ont été élus et désignés comme Délégués Titulaires au sein du Syndicat Intercommunal d'Adduction Eau Potable.

 ***Syndicat Intercommunal Scolaire (Crèche) - (SIS) : Désignation des délégués.***

Monsieur Le Maire fait part au Conseil Municipal qu'à la suite des élections Municipales, il y a lieu de procéder à la désignation du Délégué Titulaire et du Délégué Suppléant au sein du Syndicat Intercommunal Scolaire (Crèche) - (SIS).


**Sont candidats :**

Mme Nadine SAIGNOL. M. Jean-Louis BRUNET.

Il est procédé au vote des délégués de ce Syndicat.

Monsieur Jean-Louis BRUNET ayant obtenu la majorité a été élu et désigné comme Délégué Titulaire au sein du Syndicat Intercommunal Scolaire (Crèche) - (SIS).

Madame Nadine SAIGNOL ayant obtenu la majorité a été élue et désignée comme Délégué Suppléant au sein du Syndicat Intercommunal Scolaire (Crèche) - (SIS).

 ***Syndicat Télévision : Désignation des délégués.***


Monsieur Le Maire fait part au Conseil Municipal qu'à la suite des élections Municipales, il y a lieu de procéder à la désignation des Délégués Titulaires au sein du Syndicat Télévision.

**Sont candidats :**

MM. Jackie COLL. Jean-Pierre BASSO.

Il est procédé au vote des délégués de ce Syndicat.

Messieurs Jackie COLL et Jean-Pierre BASSO ayant obtenu la majorité ont été élus et désignés comme Délégués Titulaires au sein du Syndicat Télévision.

 *Syndicat Abattoirs : Désignation des délégués.*

Monsieur Le Maire fait part au Conseil Municipal qu'à la suite des élections Municipales, il y a lieu de procéder à la désignation du Délégué Titulaire et du Délégué Suppléant au sein du Syndicat Abattoirs.

**Sont candidats :**

MM. Jackie COLL. Jean-Pierre BASSO.

Il est procédé au vote des délégués de ce Syndicat.

Monsieur Jackie COLL ayant obtenu la majorité a été élu et désigné comme Délégué Titulaire au sein du Syndicat Abattoirs.

Monsieur Jean-Pierre BASSO ayant obtenu la majorité a été élu et désigné comme Délégué Suppléant au sein du Syndicat Abattoirs.

 *Syndicat Mixte de la Confédération de la Neige Catalane : Désignation des délégués.*


Monsieur Le Maire fait part au Conseil Municipal qu'à la suite des élections Municipales, il y a lieu de procéder à la désignation des Délégués Titulaires au sein du Syndicat Mixte de la Confédération de la Neige Catalane.

**Sont candidats :**

MM. Jean-Pierre ABEL. André BATAILLE.

Il est procédé au vote des délégués de ce Syndicat.

Messieurs Jean-Pierre ABEL et André BATAILLE ayant obtenu la majorité ont été élus et désignés comme Délégués Titulaires au sein du Syndicat Mixte de la Confédération de la Neige Catalane.

 *Syndicat Départemental d'Energies et d'Electricité des Pyrénées Orientales (SYDEEL66) : Désignation des délégués.*

Monsieur Le Maire fait part au Conseil Municipal qu'à la suite des élections Municipales, il y a lieu de procéder à la désignation du Délégué Titulaire et du Délégué Suppléant au sein du Syndicat Départemental d'Energies et d'Electricité des Pyrénées Orientales (SYDEEL66).

**Sont candidats :**

MM. Jackie COLL. Jean-Pierre BASSO.

Il est procédé au vote des délégués de ce Syndicat.

Monsieur Jackie COLL ayant obtenu la majorité a été élu et désigné comme Délégué Titulaire au sein du Syndicat Départemental d'Energies et d'Electricité des Pyrénées-Orientales (SYDEEL66).

Monsieur Jean-Pierre BASSO ayant obtenu la majorité a été élu et désigné comme Délégué Suppléant au sein du Syndicat Départemental d'Energies et d'Electricité des Pyrénées-Orientales (SYDEEL66).

 **Service Public d'Assainissement Non Collectif : Désignation des délégués.**

Monsieur Le Maire fait part au Conseil Municipal qu'à la suite des élections Municipales, il y a lieu de procéder à la désignation du Délégué Titulaire et du Délégué Suppléant au sein du Service Public d'Assainissement Non Collectif.


**Sont candidats :**

MM. Jackie COLL. Jean-Pierre BASSO.

Il est procédé au vote des délégués de ce Syndicat.

Monsieur Jackie COLL ayant obtenu la majorité a été élu et désigné comme Délégué Titulaire au sein du Service Public d'Assainissement Non Collectif.

Monsieur Jean-Pierre BASSO ayant obtenu la majorité a été élu et désigné comme Délégué Suppléant au sein du Service Public d'Assainissement Non Collectif.

 **Syndicat Intercommunal d'Aménagement et d'Exploitation de la Station de PYRENEES 2000/FONT-ROMEUE (SIVU) : Désignation des délégués.**

Monsieur Le Maire fait part au Conseil Municipal qu'à la suite des élections Municipales, il y a lieu de procéder à la désignation des Délégués Titulaires et des Délégués Suppléants au sein du Syndicat Intercommunal d'Aménagement et d'Exploitation de la Station de PYRENEES 2000/FONT-ROMEUE (SIVU).

Il précise qu'en application de l'article L.5211-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, les délégués sont élus par les Conseils Municipaux des Communes intéressées parmi leurs membres.

Il précise par ailleurs, que l'article L.5211-7 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que les délégués peuvent toujours être élus parmi tout citoyen réunissant les conditions requises pour faire partie d'un Syndicat.

**Sont candidats :**

MM. Jean-Pierre ABEL. Jean-Pierre INGLES. Jackie COLL. Mmes Françoise MARTIN. Marie-Claire FRANCEZ-CHARLOT. Joëlle GARCIA. Nadine SAIGNOL. MM. Jean-Pierre BASSO. André BATAILLE. Jacques CARTIER. Alain FABRE. Serge ROSSELL.

Il est procédé au vote des délégués de ce Syndicat.

**DELEGUES TITULAIRES :**

Messieurs Jean-Pierre ABEL. Jean-Pierre INGLES. Jackie COLL. Mesdames Joëlle GARCIA. Nadine SAIGNOL. Messieurs Jean-Pierre BASSO. André BATAILLE. Jacques CARTIER. Alain FABRE ayant obtenu la majorité ont été élus et désignés comme Délégués Titulaires au sein du Syndicat Intercommunal d'Aménagement et d'Exploitation de la Station de PYRENEES 2000/FONT-ROMEUE (SIVU).

**DELEGUES SUPPLEANTS :**

Mesdames Françoise MARTIN, Marie-Claire FRANCEZ-CHARLOT, Monsieur Serge ROSSELL ayant obtenu la majorité ont été élus et désignés comme Délégués Suppléants au sein du Syndicat Intercommunal d'Aménagement et d'Exploitation de la Station de PYRENEES 2000/FONT-ROMEUE (SIVU).

 **Association des Neiges Catalanes** : Désignation des délégués.

Monsieur Le Maire fait part au Conseil Municipal qu'à la suite des élections Municipales, il y a lieu de procéder à la désignation du Délégué Titulaire et du Délégué Suppléant au sein de l'Association des Neiges Catalanes.


**Sont candidats :**

MM. Jean-Pierre ABEL. Serge ROSSELL.

Il est procédé au vote des délégués de cette Association.

Monsieur Jean-Pierre ABEL ayant obtenu la majorité a été élu et désigné comme Délégué Titulaire au sein de l'Association des Neiges Catalanes.

Monsieur Serge ROSSELL ayant obtenu la majorité a été élu et désigné comme Délégué Suppléant au sein de l'Association des Neiges Catalanes.

 **Parc Naturel Régional** : Désignation des délégués.

Monsieur Le Maire fait part au Conseil Municipal qu'à la suite des élections Municipales, il y a lieu de procéder à la désignation des Délégués Titulaires et des Délégués Suppléants au sein du Parc Naturel Régional.


**Sont candidats :**

M. Jean-Pierre ABEL. Mme Nadine SAIGNOL. MM. André BATAILLE. Serge ROSSELL.

Il est procédé au vote des délégués de ce Syndicat.

Monsieur Jean-Pierre ABEL et Madame Nadine SAIGNOL ayant obtenu la majorité ont été élus et désignés comme Délégués Titulaires au sein du Parc Naturel Régional.

Messieurs André BATAILLE et Serge ROSSELL ayant obtenu la majorité ont été élus et désignés comme Délégués Suppléants au sein du Parc Naturel Régional.

 **GIP Terres Romanes** : Désignation des délégués.

Monsieur Le Maire fait part au Conseil Municipal qu'à la suite des élections Municipales, il y a lieu de procéder à la désignation du Délégué Titulaire et du Délégué Suppléant au sein du GIP Terres Romanes.

**Sont candidats :**

Mme Emmanuelle BAILLY. M. Michel DE LA OSA.

Il est procédé au vote des délégués de ce Syndicat.

Monsieur Michel DE LA OSA ayant obtenu la majorité a été élu et désigné comme Délégué Titulaire au sein du GIP Terres Romanes.

Madame Emmanuelle BAILLY ayant obtenu la majorité a été élue et désignée comme Délégué Suppléant au sein du GIP Terres Romanes.

**6. Régie Municipale de l'Office de Tourisme. Désignation des membres au Conseil d'Exploitation de la Régie Municipale de l'Office de Tourisme Bolquère/Pyrénées 2000.**

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal que l'article V des statuts de la Régie Municipale de l'Office de Tourisme énonce que les membres du Conseil d'Exploitation sont nommés par le Conseil Municipal sur proposition du Maire et sont relevés de leurs fonctions par la même autorité.

Monsieur le Maire propose les membres du Conseil Municipal suivants :

**MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL :**

- Monsieur Jean-Pierre ABEL,
- Madame Françoise MARTIN,
- Madame Joëlle GARCIA,
- Monsieur Jackie COLL,
- Monsieur Jean-Louis BRUNET,
- Monsieur Jean-Pierre BASSO,
- Monsieur Alain FABRE,
- Monsieur Serge ROSSELL.

S'agissant des membres extérieurs, Monsieur le Maire propose les membres suivants :

**MEMBRES EXTERIEURS :**

- Madame Véronique CHENAULT,
- Monsieur Marcel BLANC.

Puis, il est procédé au vote des membres extérieurs de la Régie Municipale de l'Office de Tourisme.

**RESULTAT DU VOTE :**

- Madame Véronique CHENAULT : 8 voix
- Monsieur Marcel BLANC : 13 voix
- 1 NUL.

Madame Véronique CHENAULT et Monsieur Marcel BLANC ayant obtenu la majorité ont été élus et nommés comme membres extérieurs au sein de la Régie Municipale de l'Office de Tourisme.

**7. Charte Intercommunale. Désignation des délégués à la Charte Intercommunale de Cerdagne.**

Monsieur le Maire informe l'Assemblée Délibérante que la Commune de Bolquère adhère à la Charte Intercommunale de Cerdagne. Cette charte a pour but de mettre en valeur tout ce qui a trait au développement local.

Elle comprend :

- l'inscription d'enfants de BOLQUERE à l'Ecole Intercommunale de musique,
- le programme d'animations pour les personnes âgées,
- la saison culturelle,
- la Fête de l'Arbre.

L'adhésion annuelle s'élevait à 5 890.14€ en 2013.

Suite au renouvellement des Conseillers Municipaux et conformément aux statuts de la Charte, il convient de désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant.

L'Assemblée décide - à l'unanimité - de faire le point sur l'utilité et la mise en œuvre des activités de la Charte Intercommunale pour les habitants de la Commune avant toute décision de reconduction d'adhésion.

Messieurs BRUNET et BASSO sont désignés en charge de ce dossier.

Ce point sera réexaminé lors d'une prochaine séance de Conseil Municipal.

#### **8. Structure Intercommunale. (chantier école). Désignation des délégués à la Structure Intercommunale.**

Monsieur le Maire informe l'Assemblée Délibérante que la Commune de Bolquère adhère à l'Association Intercommunale d'Insertion par l'Activité Economique de Cerdagne (chantier école).

Cette Association est liée par convention avec la Direction du Travail et le Conseil Général des Pyrénées Orientales.

Les activités prévues sont :

- Nettoyage et aménagement des rivières et canaux,
- Débroussaillage, aménagement des sentiers et chemins ruraux,
- Actions d'aménagement et d'embellissement de sites protégés,
- Réfection de murets en pierre sèches.

L'adhésion de la Commune pour 2008 s'élevait à 150€ dès activation du chantier et le coût de l'intervention pour un chantier s'élevait à 250€ par jour.

Suite au renouvellement des Conseillers Municipaux et conformément aux statuts de la Charte, il convient de désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant.

L'Assemblée décide - à l'unanimité - de faire le point sur l'utilité et la mise en œuvre des activités de l'Association Intercommunale d'Insertion par l'Activité Economique de Cerdagne avant toute décision de reconduction d'adhésion.

Messieurs BRUNET et BASSO sont désignés en charge de ce dossier.

Ce point sera réexaminé lors d'une prochaine séance de Conseil Municipal.

#### **9. Personnel. Ouverture de postes et renouvellement temps de travail.**

##### **1°) Ouverture de postes.**

#### **OUVERTURE D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 2<sup>ème</sup> CLASSE**

Suite à un avancement de grade, un Agent a la possibilité d'être nommé au 1<sup>er</sup> Mai 2014 Adjoint Technique Principal de 2<sup>ème</sup> classe.

Pour ce faire, il y a lieu de créer un poste d'Adjoint Technique Principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet au 1<sup>er</sup> Mai 2014 et de fermer simultanément le poste d'Adjoint Technique 1<sup>ère</sup> Classe vacant.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer.

Vote : Unanimité.

**OUVERTURE D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE DE 1<sup>ère</sup> CLASSE A 30/35<sup>ème</sup>**

Suite à un avancement d'échelon, un Agent a la possibilité d'être nommé au 09 Août 2014 Adjoint Technique Territorial de 1<sup>ère</sup> classe.

Pour ce faire, il y a lieu de créer un poste d'Adjoint Technique de 1<sup>ère</sup> classe à 30/35<sup>ème</sup> et de fermer simultanément le poste d'Adjoint Technique Territorial de 2<sup>ème</sup> classe à 30/35<sup>ème</sup> vacant.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer.

Vote : Unanimité.

**OUVERTURE D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE 2<sup>ème</sup> CLASSE A TEMPS COMPLET**

Il est nécessaire de créer un poste d'Adjoint Technique 2<sup>ème</sup> classe contractuel à temps complet en renfort aux Services Techniques pour une durée de 6 mois à compter du 05 mai 2014.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer quant à l'ouverture de ce poste.

Vote : Unanimité.

**RENOUVELLEMENT TEMPS DE TRAVAIL A 80%**

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de Madame Monique HERNANDEZ, Adjoint Administratif Principal 2<sup>ème</sup> classe, demandant la reconduction de son temps de travail à 80% pour une période d'UN AN à compter du 1<sup>er</sup> AVRIL 2014.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer quant au renouvellement du temps de travail à 80%.

Vote : Unanimité.

**10. Urbanisme. Autorisation de signature Permis de Construire «Ancienne Mairie ».**

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Jean-Pierre INGLES, Adjoint au Maire, afin qu'il présente ce point.

Ce dernier fait part du projet du Cabinet d'Architecture Dominique MIGNON portant sur le réaménagement du bâtiment de «l'Ancienne Mairie » en deux appartements.

Le projet est distribué à chacun des membres du Conseil Municipal.

Après examen, il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer le dossier du Permis de Construire concernant le bâtiment de « l'Ancienne Mairie ».

Vote : Unanimité.

## **QUESTIONS DIVERSES**

### **11. ONE. Achat de bois en forêt domaniale de BARRES.**

Dans le cadre de l'approvisionnement en bois énergie à destination des chaufferies bois de Bolquère, Monsieur le Maire fait part à l'Assemblée Délibérante que les Services de l'Office National des Forêts ont sollicité la Commune afin de nous fournir 600m<sup>3</sup> de bois ronds en bord de route.

Les modalités proposées par les Services de l'Office National des Forêts sont :

- Les bois seront issus de la parcelle 18 de la forêt Domaniale de Barrès et stockés en bordure de la route forestière.
- La quantité livrée bord de route sera de 600 m<sup>3</sup> de pin à crochet et d'épicéa avec une variation possible de plus ou moins 10% sur le volume.
- La période de livraison sera comprise entre le 15 juin et le 30 septembre 2014.
- L'ensemble des bois devra être enlevé par la Commune de Bolquère au plus tard le 30 octobre 2014.
- Le prix de vente des bois livrés bord de route sera de 30€HT le m<sup>3</sup>.

Lors de la séance du Conseil Municipal du 20 janvier 2014, après avoir pris connaissance desdites modalités, le Conseil Municipal - à l'unanimité - s'était prononcé favorablement pour l'achat de 600 m<sup>3</sup> de bois ronds destinés à l'approvisionnement en bois énergie à destination des chaufferies bois de Bolquère au prix de 28€HT le m<sup>3</sup> au lieu de 30€HT le m<sup>3</sup>.

Les Services de l'Office National des Forêts ont répondu défavorablement quant au prix proposé par le Conseil Municipal soit 28€HT le m<sup>3</sup>.

Pour cette raison, Monsieur le Maire indique qu'il convient de délibérer à nouveau sur ce point. Le Conseil Municipal - à l'unanimité - se prononce favorablement pour l'achat de 600 m<sup>3</sup> de bois ronds destinés à l'approvisionnement en bois énergie à destination des chaufferies bois de Bolquère au prix de 30€ le m<sup>3</sup>.



L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire clôture la séance publique à **22 heures 30**.

Jean-Pierre ABEL  
**Maire**

Jean-Pierre INGLES  
**Adjoint**

Jackie COLL  
**Adjoint**

Françoise MARTIN  
**Adjointe**

Jean-Louis BRUNET  
**Adjoint**

Emmanuelle BAILLY  
**Conseillère Municipale**

Jean-Pierre BASSO  
**Conseiller Municipal**

André BATAILLE  
**Conseiller Municipal**

Jacques CARTIER  
**Conseiller Municipal**

Michel DE LA OSA  
**Conseiller Municipal**

Alain FABRE  
**Conseiller Municipal**

Marie-Claire FRANCEZ-CHARLOT  
**Conseillère Municipale**

Joëlle GARCIA  
**Conseillère Municipale**

Serge ROSSELL  
**Conseiller Municipal**

Nadine SAIGNOL  
**Conseillère Municipale**

